EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **23 avril 2010 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt trois avril deux mille dix**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 avril 2010, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECŒR, Alain LAFFONT, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Bernard DANTAL à Cyril CINEUX, Philippe BOHELAY à Jérôme GODARD, Patricia AUCOUTURIER à Corinne NAJIM, Jean-Michel DUCLOS à Alain LAFFONT, Roger GIRARD à Yves REVERSEAU, Danièle GUILLAUME à Françoise NOUHEN, Martine REMBERT-MANTELET à Odile VIGNAL**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Jacques LANOIR, Thierry ORLIAGUET, Christine PERRET**
Absent(e)s :	/
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

A partir de la question n° 8, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 7

REPRÉSENTATION DE LA VILLE À L'ECOLE SUPÉRIEURE D'ART DE CLERMONT MÉTROPOLE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 17 décembre 2009, notre assemblée a validé la participation de la Ville au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) dénommé « Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole » ainsi que ses statuts.

Aux termes de l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2010 portant création de cet établissement et de ses statuts, la Ville est représentée au Conseil d'Administration ainsi qu'il suit :

- le Maire ou son représentant ;

- un représentant de la Ville élu au sein du Conseil Municipal pour une durée de trois ans renouvelable qui ne peut excéder, le cas échéant, celle de son mandat électif.

Clermont Communauté a désigné lors de son conseil communautaire du 12 février 2010 :

- Olivier BIANCHI ;
- Bernard DANTAL ;
- Roger GARDES ;
- Roger GIRARD ;
- Michel PROSLIER.

Je vous propose de désigner notre collègue Chantal MERCIER-COURTY, Conseillère Municipale Déléguée auprès d'Olivier BIANCHI.

Pour ce faire, je vous propose de procéder par vote à main levée.

DELIBERATION

1) Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce sur le principe d'un vote à main levée.

2) A la majorité, le Conseil Municipal désigne Chantal MERCIER-COURTY pour représenter la Ville de Clermont-Ferrand à l'Ecole Supérieure d'Art de Clermont Métropole.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 mai 2010

Le Maire,

Serge GODARD